Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 67 (1975)
Heft: 9

Buchbesprechung: Lettre ouverte à un syndiqué [André Bergeron]
Autor: Villat, Joseph

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Lettre ouverte à un syndiqué

Un livre d'André Bergeron[1] *commenté par Joseph Villat*

Voici une lettre qui se lit avec plaisir. On pense y trouver d'imposantes théories, on découvre un agréable conteur qui s'adresse à vous dans un style «coin du feu». Cette cordialité, cette simplicité n'empêchent pourtant pas André Bergeron d'aborder les grands thèmes et l'anecdote n'est ici qu'occasionnelle, lorsque l'auteur cherche à se faire mieux comprendre; en revanche il bannit tout exposé didactique qui ne contiendrait pas un minimum de chaleur humaine.

Son lecteur est d'ailleurs un copain. «Camarade, tu n'es pas pour moi un inconnu, c'est pourquoi je t'écris. Tu fais partie de ma famille, en ce sens que les liens qui nous unissent sont nés de la prise de conscience d'une communauté d'intérêts et de devoirs à l'égard des autres et de nous-mêmes.» Ayant ainsi défini le syndicalisme, peu importe que le lecteur soit FO, CGT, CFDT. Qu'il soit syndiqué lui suffit. Mais qu'on ne s'y méprenne pas: Bergeron, secrétaire général de FO (Force ouvrière, 900 000 adhérents), présente ici *sa* Confédération (union de 34 fédérations syndicales). La façon dont les autres confédérations françaises conçoivent ou organisent l'action syndicale, il ne l'aborde ni ne la critique, ce qu'on peut sans doute regretter. Quant à lui, il affirme sa propre croyance, il expose familièrement les solutions que FO apporte aux problèmes qui la préoccupe. Et c'est ici que le livre d'André Bergeron semble important pour nous, syndicalistes suisses, car nous pouvons alors comparer ces solutions avec celles que nous-mêmes envisageons. Ces problèmes, ces solutions ne peuvent avoir tous le même impact sur nous. Quand l'auteur parle du trop faible pourcentage de syndiqués, ou de la nécessité qu'il y aurait de s'attacher les membres en les faisant davantage dépendre du syndicat, comme le font les Suédois ou les Allemands, par exemple; quand aussi il aborde l'importance de l'internationalisme syndical, de l'éducation permanente, de la défense du consommateur, ou la crise des métiers manuels, le lecteur comprend tout de suite qu'il s'agit de thèmes généraux, dont la plupart ne trouveront de solutions satisfaisantes que dans la perspective d'une évolution globale de la société. D'autres problèmes sont plus proches du militant «de la base», par les solutions qui leur sont apportées et qui découlent la plupart du temps de conceptions fondamentales opposant parfois les diverses organisations syndicales entre elles. Et c'est ici que nous sommes curieux de connaître les idées de Bergeron et de la Confédération qu'il dirige.

[1] Edition A. Michel, Paris. 15 fr.

L'indépendance syndicale: un point capital

André Bergeron confère à l'indépendance syndicale un «aspect essentiel de la philosophie fondamentale» de FO. «Dans la société démocratique, il n'appartient pas au mouvement syndical de gérer les affaires de l'Etat», déclare-t-il. Partant de cette idée, il veut rester libre à l'égard de toute formation politique ou de toute intégration à l'Etat. Pour lui, la révolution syndicale se fera par la voie du réformisme, ou ne se fera pas dans des conditions valables; si le chemin est long, il est seul à conduire au but final. Quand on le traite de réformiste, il ne se vexe pas. «Les révolutionnaires parlent de révolution, écrit-il; nous, réformistes, nous la faisons.»
Cette attitude intransigeante ne manque pas d'inquiéter les autres syndicats français, qui ont opté pour d'autres chemins et pour qui FO fait souvent figure d'organisation dissidente, «parce qu'elle crée la division au sein de la classe ouvrière, parce que le refus de l'action commune avec les communistes conduit aisément à l'inaction», note à ce propos Lucien Rioux dans *Le Nouvel Observateur*.

Les autres positions de Bergeron découlent de cette première attitude, en particulier lorsqu'il s'agit de résoudre le dilemme:

loi ou contrat (convention collective) ?

FO est férocement attachée à défendre la politique contractuelle, moyen d'action nécessaire en permanence et quelle que soit la couleur du gouvernement qu'il soit de droite, du centre ou de gauche. La CGT, la CFDT, partant de prémisses différentes, estiment forcément mauvais une telle politique et en profitent souvent pour accuser FO d'avoir définitivement renoncé à la grève. Ce en quoi Bergeron se défend. Pour lui, la grève constitue un droit imprescriptible des travailleurs, mais on ne la réglemente pas. «Lorsque les travailleurs ont décidé de faire la grève, ils la font. L'expérience montre que toutes les tentatives de réglementation, c'est-à-dire de limitation, ont été des échecs.» A cette constatation il ajoute: «La grève est une affaire sérieuse; on ne doit y recourir que lorsque tous les autres moyens d'action ont été épuisés, lorsque la négociation a échoué.»
Ces considérations permettent dès lors à Bergeron de se prononcer sur

le mode de consultation des travailleurs.

C'est ici que les divergences avec d'autres organisations peuvent s'avérer les plus profondes et que les réflexions peuvent nous être le plus utiles, à une époque où les mêmes divergences apparaissent aussi chez nous. Faut-il s'adresser aux seuls syndiqués, ou au contraire à l'ensemble des travailleurs, non syndiqués y compris?

La définition du syndicalisme reproduite au début de cet article permet à Bergeron d'accorder aux seuls syndiqués le droit de déterminer la politique du syndicat. En revanche, la politique étant fixée, il appartient aux militants de convaincre l'ensemble des travailleurs. L'auteur de la «Lettre ouverte aux syndiqués» ne juge pas cette façon de voir antidémocratique, la démocratie étant un système qui suppose avant tout l'engagement personnel. Subordonner l'action du syndicat à des consultations, à des rassemblements de syndiqués de toutes nuances comme de non-syndiqués, constitue pour André Bergeron la source de toute démagogie et de surenchère stérile, et fait perdre au syndicat sa vraie personnalité. Dans ces cas, d'ailleurs, l'organisation syndicale est toujours dépassée par des éléments qui agissent pour leur propre compte et avec des buts qui s'avèrent souvent contraires à ceux que l'on recherche.

Le livre d'André Bergeron contient beaucoup d'autres idées sur le chômage, la responsabilité syndicale, l'enseignement, l'aide aux pays en voie de développement, etc. Les militants syndicaux liront avec profit, et quelles que soient leurs propres pensées, cette lettre ouverte qui met à la portée du plus grand nombre une matière immense généralement contenue dans des publications réservées à des spécialistes.

J. Villat